

Tir sportif

Lieu de pratique : En cours de définition

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

Article 1 : Cadre général

L'épreuve de tir sportif est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE).

Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

Article 3 : Tournois proposés

Pour cette discipline, qui se pratique en catégorie **Open**, quatre tournois distincts sont proposés :

- Un tournoi individuel homme,
- Un tournoi individuel femme,
- Un tournoi par équipe homme
- Un tournoi par équipe femme.

Les armes proposées pour ces 4 tournois sont :

- Pistolet à air,
- Carabine à air.

Article 4 : Composition des équipes

Une **équipe** comprend **3 tireurs**. Avant le début du tournoi, le capitaine désigne les 3 tireurs qui seront pris en compte.

Aucune modification de la composition de l'équipe n'est possible après le début de la compétition.

Article 5 : Format de la compétition et déroulement des épreuves

Tournoi individuel

- La compétition se déroule en une seule phase,
- Le vainqueur est le tireur ayant obtenu le meilleur score dans sa discipline et sa catégorie.

Tournoi par équipe

- Le classement par équipes est établi à partir de l'addition des résultats individuels des 3 tireurs désignés,
- Les tireurs engagés par équipe figurent également au classement individuel

Distance de tir : 10 m.

60 tirs pour les hommes et pour les femmes.

Pour les épreuves de tir à la carabine et au pistolet, elles peuvent être réalisées **avec ou sans support**.

La présence du tireur est **obligatoire au début de sa série**. En cas de retard ou d'absence, le tireur ne pourra pas être remplacé dans une autre série.

Les points de l'équipe sont basés sur les résultats individuels obtenus lors du match.

Les participants peuvent participer au tournoi individuel et par équipe.

Article 6 : Classements et récompenses

Les classements sont établis :

- **Individuellement**, par discipline et par catégorie,
- **Par équipe**, sur la base des résultats cumulés des trois tireurs désignés.

Les **récompenses** sont attribuées aux **trois premiers** de chaque tournoi.

Article 7 : Equipements et matériel

Les participants doivent se présenter avec leur matériel personnel :

- Armes (pistolet à air et/ou carabine à air)

Les armes et les vêtements doivent être **conformes à la réglementation de la Fédération Française de Tir**.

Des **bouteilles de rechargement** seront mises à disposition sur site pour les pistolets et carabines à air comprimé.

Article 8 : Règles du jeu et arbitrage

Toutes les séances de tir sont assurées par un **arbitre**, assisté par **des bénévoles**.

Sauf spécifications particulières, l'application des règles de la Fédération Française de Tir s'applique.

Article 9 : Sécurité et comportement

Pour des raisons de sécurité, aucun tireur ne pourra participer aux épreuves sans formation préalable (règles de sécurité, comportement en compétition et fonctionnement sommaire de la carabine et pistolet). Armes et vêtements doivent être conformes à la réglementation de la Fédération Française de Tir.

Les participants doivent respecter les valeurs du sport d'entreprise : fair-play, respect des adversaires, des officiels et du matériel.

Une attitude antisportive ou un manquement au règlement peut entraîner :

- La perte du match,
- L'exclusion du tournoi,
- Sanctions disciplinaires.

Article 10 : Annexes et informations complémentaires

Les horaires détaillés, l'organisation des séries et toute information complémentaire seront communiqués par l'organisation avant le début de l'épreuve.



**JEUX NATIONAUX
DU SPORT D'ENTREPRISE**

LILLE MÉTROPOLÉ

13 AU 17 MAI 2026